A vos côtés, chaque jour

LA LETTRE

SOMMAIRE :

SALAIRES VS EGALITÉ P2
CRV-PPEI P3
RÉORG QSI..... P3

août 2022

EDITO

ET VOTRE POUVOIR D'ACHAT ?

En juillet 2022, les prix à la consommation augmentent de 6,8 % sur un an !

Les mesures gouvernementales pour freiner la perte de pouvoir d'achat (rachat de RTT ou libération de la participation à la fin de l'année), reviennent à faire supporter aux salariés eux-mêmes, les effets de l'inflation.

Pour **l'UDPA**, il est important qu'AXA prenne conscience que la reconnaissance de ses salariés passe par une augmentation salariale à hauteur de l'inflation des prix et une équité pour tous et toutes et, cela quel que soit leur âge.
Suite à la revendication de l'**UDPA** au Comité Central, le Groupe Axa ouvrira une nouvelle négociation sur les salaires fin septembre.
La direction a également à sa disposition la « prime Macron » et le versement de la **Prime de Partage de la Valeur** (PPV), que **l'UDPA** revendique également **en plus des augmentations salariales.**
L'UDPA attend de la Direction qu'elle concrétise de manière sonnante et trébuchante ses messages dithyrambiques émis depuis si longtemps déjà.

Fernando Jorge
Elu du CSE AEP

MESURES INDIVIDUELLES ET GÉNÉRALES 2022

UNE REVOYURE S'IMPOSE !

Les augmentations : répartition AI/AG et progression largement insuffisantes.

Classe	AG (mars)	AI (mai)
7		2,50%
6	0,60%	1,90%
5	0,60%	1,90%
Non Cadres et Non Optant	1,10%	1,40%

Bilan des augmentations par classe

classe	nombre	% de l'effectif	mt moyen	% moyen
1	1			
2				
3	37	32,20%	841 €	2,40%
4	575	35,90%	1 158 €	3,30%
5	1 179	47,40%	1 546 €	3,70%
6	1 697	52,20%	2 055 €	3,90%
7	446	60,30%	2 878 €	4,00%
total	3 935	48,00%	1 853 €	3,70%

Bilan des primes par classe

classe	nombre	% de l'effectif	mt moyen
1			
2	1		
3	14	1,20%	901 €
4	146	9,10%	1 028 €
5	203	8,20%	1 277 €
6	256	7,90%	1 766 €
7	61	8,20%	2 481 €
total	681	8,30%	1 507 €

COUP DE GUEULE DE L'UDPA

LES ÉCARTS HOMMES/FEMMES SONT À NOUVEAU À LA HAUSSE AU NIVEAU DES MESURES INDIVIDUELLES . L'UDPA ALERTE.

L'**UDPA** pointe ces écarts inquiétants dans les différentes instances, que ce soit le Comité Social et Economique Central ou les Comités d'Etablissements.
Aucune réponse n'a été donnée par la Direction contre l'évidence. La Direction nous assure être très attentive, pourtant les chiffres sont là.
L'**UDPA** a calculé le taux l'écart des augmentations en Euros entre les Hommes et les Femmes par classe. On constate au global une bascule depuis 2020 :

Un exemple concret

sur les classes 5 (mais on constate la même chose sur les autres classes) :

- en 2022, on calcule un écart dans les AI en faveur des hommes de 17,5% : les hommes ont en moyenne touché 1 745€ d'AI (4,2 % du salaire en moyenne) et les femmes 1 437€ d'AI(3,5% du salaire).

Et pourtant, le salaire annuel théorique moyen des hommes classe 5 était au 31 décembre 2021 de 43 274 € contre 41 493 € pour les femmes …
(salaires CDI bilan social 2021)

Augmentations Individuelles : écart par classe en faveur des hommes

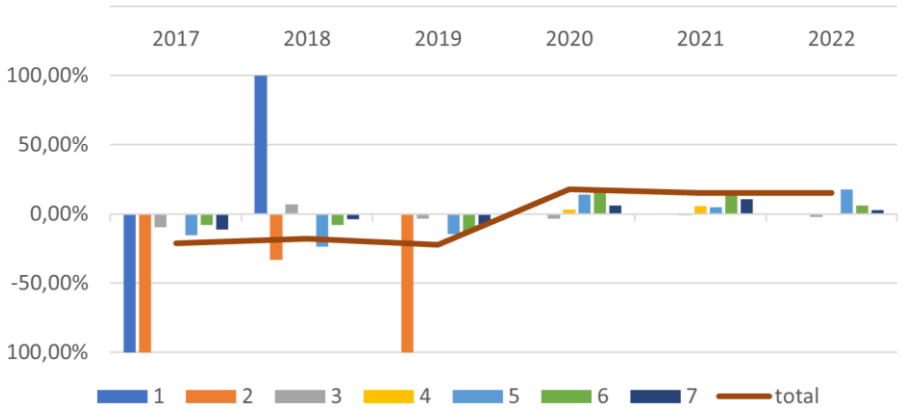

Primes : écart par classe en faveur des hommes

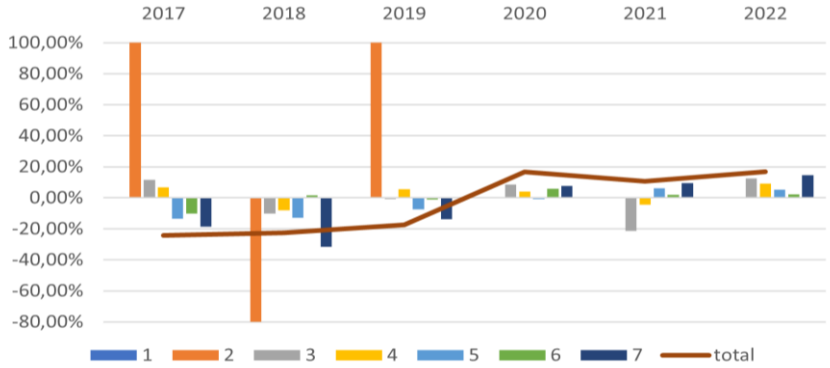

L'UDPA MILITE POUR LA STRICTE ÉGALITÉ

L'explication n'est pas à trouver du côté de l'ancienneté, au contraire, car l'ancienneté moyenne des femmes est plus élevée que celle des hommes.
Dans le bilan social 2021, l'ancienneté moyenne des femmes non-cadres est de 15,1 ans contre 11,5 ans pour les hommes. Pour les cadres, l'ancienneté moyenne des femmes est de 17,9 ans contre 14,9 ans pour les hommes.

Cela n'est pas non plus lié aux temps partiels, puisque les calculs se font sur un salaire de référence temps plein.

Cela n'est pas non plus lié aux salaires de certaines fonctions informatiques plutôt masculines, puisque ces écarts se retrouvent dans les différents périmètres sociaux.

DISCRIMINATION DES SÉNIORS

L'**UDPA** constate l'augmentation d'une discrimination des plus de 50 ans qui seraient écartés des augmentations. Ce phénomène déjà dénoncé s'aggrave.

L'**UDPA demande l'intégration de la notion d'ancienneté dans le poste dans les statistiques salariales**.

BILAN PPE ET CRV VERSÉS EN 2022 SUR 2021

AMÉLIORATION DES TAUX D'ATTEINTE

On constate toujours un écart des moyennes des taux d'atteinte en fonction des classes : plus la classe augmente, meilleurs sont les taux d'atteinte moyens …
Cet écart pour la première fois depuis des années tend à se réduire.

Taux d'atteinte moyen	2022	2021
classe 5	99,30%	94,40%
classe 6	100,70%	96,30%
classe 7	102,20%	99,90%
total	96,80%	95,90%

Rappel des montants cibles du Complément de Rémunération Variable :

- Classe 5 : 3 144 € (3 110 € en 2020)
- Classe 6 : 4 843 € (4 790 € en 2020)
- Classe 7 : 7 977 € (7 890 € en 2020)

Rappel des montants cibles de la PPE part Individuelle concernant les classes 4 : 246 € (243 € en 2020)

	2022	2021
	Taux atteinte moyen	Taux atteinte moyen
classe 4	98,50%	93,1

PRODUCTIVITE

DE NOMBREUX PROJETS PRÉTENDENT AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ EN SIMPLIFIANT L'ENTREPRISE, MAIS OÙ SONT LES MOYENS ?

Un projet de changement d'organisation de plus a été présenté lors du Comité Social et Economique des Fonctions Centrales de juin 2022. Il concerne la Direction de la Qualité de la DSI avec l'objectif annoncé d'améliorer la qualité des systèmes IT, notamment par la réduction du nombre d'incidents majeurs et les impacts en découlant. L'UDPA se réjouit de voir la prévention enfin mise en avant, plutôt que la réparation en mode «pompier»! Petit bémol la mise en œuvre de ce projet à effectif constant paraît irréaliste !

La Direction affirme que la refonte des activités au sein de cette dernière va entraîner un gain de productivité et que cela, combiné aux actions du programme AXION (lesquelles semblent encore à définir), suffira …

L'UDPA est dubitative. Les anciennes activités des salariés mobilisés sur la prévention vont devoir être reportées sur les autres équipes. C'est le principe des vases communicants !

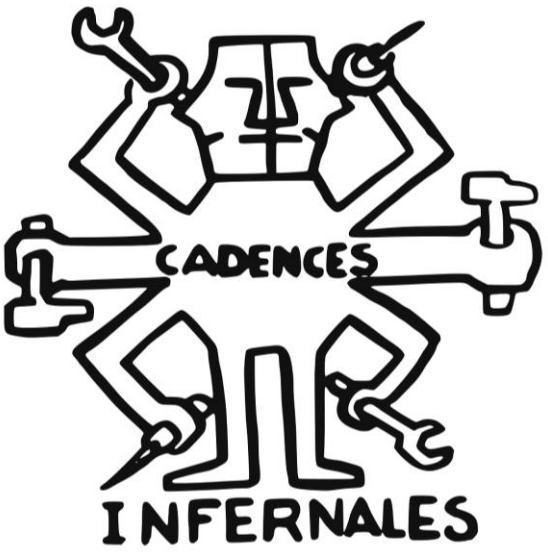

VENEZ NOUS REJOINDRE !

Vous appréciez nos communications, nos analyses, nos conseils ?
Adhérer à l'UDPA c'est devenir acteur de la vie sociale de l'entreprise.

Retrouvez toutes les informations sur l'UDPA : https://www.udpa-axa.org

Nom		Prénom		
Entreprise		Depuis		
Métier		Email		
Tél fixe		Tél Mobile		
Adresse		CP et ville		
Cotisation	Non-cadre	Cadre	Inspection	Retraité et alternant
Par an	**100 €**	**120 €**	**160 €**	**40 €**
☐ Par prélèvement trimestriel ou annuel (joindre un RIB)				
☐ Par chèque à l'ordre de l'UDPA				
☐ Par virement sur Iban FR76 3000 3031 2300 0500 7423 389 SOGEFRPP				
Déduction Fiscale : 66 % du montant de la cotisation est remboursé l'année suivante en crédit d'impôt*				
Règlement à retourner à UDPA 207 jardins de l'Arche 92000 Nanterre				

*** Soit pour une cotisation de 100 €, 34 € payé au final**

Votre opinion nous intéresse.
L'UDPA vous invite à lui envoyer vos questions, remarques, étonnements…
Nous pouvons les relayer dans nos tracts
service.udpa@axa.fr

VOS ÉLUS UDPA À VOS CÔTÉS, CHAQUE JOUR

Hassan AKID	51 99 54	Eric GRAZIANI	06 51 11 45 44	Jean-Marc PAGAU	52 87 81
Michele ALLEMAN DEQUIEDT	06 61 12 13 98	Sylvaine HARDY	07 80 97 65 88	Françoise SALA	58 46 33
Gilles BARY	54 48 02	Yassine KHESSOUMA	58 96 82	Christophe SESSIECQ	06 03 78 61 86
François BLANCHECOTTE	06 19 11 87 43	Anne-Charlotte LAUMONIER	06 07 56 95 64	Giulia SCHUMACHER	06 76 71 38 06
Xavier BOULLY	06 40 46 29 16	Dominique LE GALL	06 21 44 39 36	Christophe ROCHER	06 09 94 06 87
Yves BRETEL	56 05 45	Nathalie LOUSTALOT	06 79 61 60 97	Pascal SOULLARD	06 09 95 26 55
Pierre CLERC	06 98 53 73 00	Claudine MAGUSTO BOURGEOIS	06 60 64 93 65	Bertrand TESTU de BALINCOURT	06 84 79 30 76
Michel COLIN	01 47 74 02 19	Marie-Laure MARCHAND	06 88 53 25 47	Moussa TOURE	51 17 32
Patricia DUMAS	51 06 92	Corinne MARZOLF	57 52 76	Jean-Pierre VASSARD	52 72 29
Sophie DUMAS	52 87 35	Jaime MARTINS	06 18 44 52 22	**Pourquoi pas vous ?**	
Fernando JORGE	06 89 90 11 97	Katy NATIVEL	02 62 30 83 39		
Dominique GULLUSCIO	06 74 53 70 09	Nathalie PACITTI-DIAZ	57 52 02		